

Competition Tribunal



Tribunal de la concurrence

Référence : *B-Filer Inc c La Banque de Nouvelle-Écosse*, 2006 Trib conc 3

N° de dossier : CT-2005-006

N° de document du greffe : 213

AFFAIRE CONCERNANT la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34, dans sa version modifiée;

ET AFFAIRE CONCERNANT une demande d'ordonnance présentée par B-Filer Inc, B-Filer Inc, faisant affaire sous les noms de GPAY Guaranteed Payment et Npay Inc, aux termes de l'article 75 de la *Loi sur la concurrence*.

ENTRE :

B-Filer Inc,
B-Filer Inc faisant affaire sous les noms de
GPAY Guaranteed Payment et Npay Inc
(demanderesses)

et

La Banque de Nouvelle-Écosse
(défenderesse)



Décision rendue sur le fondement du dossier.

Devant le membre judiciaire : la juge Simpson (présidente)

Date de l'ordonnance : Le 13 janvier 2006

Ordonnance signée par : Madame la juge Sandra J. Simpson

ORDONNANCE ÉTABLISSANT LA DATE DE L'AUDIENCE

[1] PAR SUITE DE la téléconférence tenue avec les parties le 13 février 2006, concernant la nécessité de modifier la date de l'audience de la demande présentée aux termes de l'article 75 de la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34, qui avait été établie par une ordonnance datée du 13 janvier 2006;

[2] ET PAR SUITE D'une lettre, datée du 17 février 2006, de l'avocat de la demanderesse indiquant la disponibilité des dates énumérées ci-dessous;

[3] ET PAR SUITE DU consentement des avocats des demandereses concernant ces dates lors de la téléconférence susmentionnée;

[4] ET PAR SUITE DU consentement des parties à participer à une audience électronique de la demande.

LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

[5] L'audience de la demande présentée aux termes de l'article 75 débutera à 10 h, le lundi 28 août 2006, dans la salle d'audience du Tribunal de la concurrence, au 600-90, rue Sparks, à Ottawa (Ontario).

FAIT à Ottawa, ce 17^e jour de février 2006.

SIGNÉ au nom du Tribunal par la présidente à l'audience.

(s) Sandra J. Simpson

AVOCATS :

Pour les demandereses

B-Filer Inc, B-Filer Inc faisant affaire sous les noms de GPAY Guaranteed Payment et Npay Inc

M^e Michael Osborne
M^e Sharon Dalton
M^e Jennifer Cantwell

Pour la défenderesse
La Banque de Nouvelle-Écosse
M^e F. Paul Morrison
M^e Lisa M. Constantine